



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Première session, 61^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 5
le mardi 26 novembre 2024

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de condoléances et de félicitations
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat sur la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.

Débat interrompu faute de temps.

Reprise du débat le mardi 26 novembre 2024.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

2, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*. L'hon. M^{me} Holt.

4, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers*. L'hon. M. Legacy.

Débats ajournés

3, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*. L'hon. M. Hickey.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 1 — M. M. LeBlanc, appuyé par l'hon. M. K. Chiasson, proposera, le mardi 26 novembre 2024, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à renforcer les relations fondées sur la confiance et la collaboration avec les communautés des Premières Nations ;

attendu que reconnaître et honorer les Premières Nations sur les territoires desquelles nous vivons et travaillons fait partie intégrante de l'engagement continu envers la vérité et la réconciliation ;

attendu que, le 18 novembre 2024, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a invité les employés du gouvernement à utiliser une déclaration de reconnaissance territoriale aux réunions officielles, aux événements, dans les publications ainsi que dans d'autres contextes et lieux gouvernementaux ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick reconnaisse que la province du Nouveau-Brunswick est située sur les territoires traditionnels non cédés et non abandonnés des peuples wolastoqey, mi'gmaq et peskotomuhkati et que les députés à l'Assemblée législative s'engagent à restaurer et à reconstruire des relations significatives avec les peuples autochtones et à honorer ces terres porteuses des espoirs des générations à venir.

Motion 3 — L'hon. M. Legacy, appuyé par l'hon. M^{me} Holt, proposera, le mardi 10 décembre 2024, la résolution suivante :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

Motions réglées

Motion 2 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 20 novembre 2024.

Motion 4 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 20 novembre 2024.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 5 — M. Ames, appuyé par M. Cullins, proposera, le jeudi 28 novembre 2024, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick se classe au deuxième rang des provinces à l'est du Manitoba pour ce qui est de l'indice de gravité des crimes ;

attendu que les collectivités du Nouveau-Brunswick connaissent des difficultés considérables en raison des vols, des crimes violents et des préoccupations croissantes en matière de sécurité publique ;

attendu que les corps de police locaux sont submergés d'appels et d'enquêtes concernant des infractions liées aux drogues ;

attendu que la hausse des taux globaux de criminalité est directement liée à l'utilisation très répandue de drogues illicites ;

attendu que la majorité des détenus déclarés coupables ont déjà éprouvé une dépendance à des drogues illicites ;

attendu que nos jeunes sont de plus en plus vulnérables à l'exploitation par des trafiquants de drogue qui mènent leurs activités dans nos collectivités ;

attendu que le programme visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages a été très efficace aux fins de la détection et du démantèlement de 250 repaires de vente de drogue au cours des deux dernières années, ce qui a contribué à rendre les collectivités plus sécuritaires et à réduire la disponibilité des drogues ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à :

1. renforcer la sensibilisation du public au programme visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages et à son incidence sur la réduction des activités criminelles liées aux drogues ;
2. investir dans le recrutement d'agents et dans des ressources additionnelles pour élargir la portée du programme et appuyer davantage le démantèlement d'opérations de drogues illégales ;
3. s'engager à déployer des efforts soutenus pour réduire l'offre de drogues illicites et s'attaquer aux causes profondes des activités criminelles liées aux drogues dans nos collectivités.

Motion 6 — M. Hogan, appuyé par M^{me} S. Wilson, proposera, le jeudi 28 novembre 2024, la résolution suivante :

attendu que novembre est le Mois de sensibilisation au cancer du poumon ;

attendu que plus de 2 000 personnes du Nouveau-Brunswick sont mortes du cancer du poumon en 2023 et que celui-ci est la principale cause de décès par cancer au Canada ;

attendu que le dépistage précoce du cancer du poumon augmente les chances de survie ;

attendu que la deuxième cause de cancer du poumon est le radon ;

attendu que, au Canada atlantique, un logement sur trois présente des niveaux de concentrations de radon supérieures aux limites fixées par Santé Canada ;

attendu que, pour de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick, la détection du radon et les mesures de réduction des concentrations dans leur domicile représentent des coûts prohibitifs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir des tests gratuits de détection du radon dans les logements et des services gratuits de réduction des concentrations de radon.

Shayne Davies,
greffier de l'Assemblée législative